

VIH

Information des patients, droits des patients et règles de conduite

Qu'est ce que le VIH ?

Le VIH est une infection virale qui affecte le système immunitaire. De nombreux patients ne réalisent pas qu'ils ont été infectés, tandis que d'autres deviennent malades 1 à 4 semaines après la contamination avec une brève période de fièvre, des maux de gorge, des ganglions lymphatiques enflés et une éruption cutanée, c'est ce que l'on appelle l'infection primaire. Lorsque le système immunitaire est affaibli, après plusieurs années, d'autres symptômes apparaissent ainsi que, peu à peu, diverses maladies infectieuses ou le cancer, ce qui signifie que la maladie du sida s'est développée. Le traitement par des médicaments diminue la quantité de virus dans le corps et retarde ou empêche le développement vers le SIDA. Une infection par le VIH ne guérit jamais. La personne contaminée porte le virus toute sa vie et peut transmettre l'infection même en cours de traitement.

Modes de transmission

Le VIH se transmet sexuellement, par le sang et d'une mère infectée par le VIH à son bébé, pendant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. La transmission sexuelle se produit lors d'un rapport sexuel, aussi bien vaginal, anal, ou oral. La contamination par le sang peut se produire lors d'une transfusion sanguine, par la piqûre d'une aiguille d'une personne infectée ou le partage de matériel d'injection. Le risque d'infection existe aussi si du sang contaminé entre en contact avec la muqueuse de l'œil, la bouche, ou une blessure de la peau. Le traitement réduit la contagiosité, mais ne supprime pas complètement le risque d'infection.

Quand le VIH ne se transmet-il pas ?

Le VIH ne se transmet pas par le fait de prendre quelqu'un dans ses bras, par les baisers ou par les larmes. Les excréments, l'urine, les vomissures ou l'écoulement nasal qui ne sont pas mêlés de sang ne constituent pas non plus un risque de contagion. Du sang sur une peau non blessée ne représente pas non plus un risque d'infection.

Droits

D'après la loi sur la prévention des maladies infectieuses, les tests, les consultations médicales et le traitement du VIH sont gratuits pour le patient.

Vous avez également droit à une aide psychosociale qui peut être nécessaire pour gérer la maladie. Votre médecin vous conseillera sur la façon d'éviter d'exposer autrui au risque d'infection.

Activités professionnelles

Une infection par le VIH ne conduit généralement pas à des restrictions de votre activité professionnelle ou de vos études. Vous pouvez exceptionnellement être touché par des restrictions en ce qui concerne votre travail, vos stages ou votre participation à une autre activité, s'il y a un risque qu'une contamination puisse se produire.

Grossesse et allaitement

Vous pouvez aussi, vous qui êtes un homme ou une femme contaminé par le VIH, obtenir de l'aide, de sorte que vous ou votre partenaire puisse être enceinte avec un risque minimal de transmission à votre bébé et à votre partenaire non contaminé. Les femmes infectées par le VIH ne doivent pas allaiter.

Enfants atteints du VIH

Les enfants qui sont atteints par le VIH, ont le même droit aux actions sociales en faveur de l'enfance et à l'école que les autres enfants, mais ils peuvent avoir des besoins particuliers à prendre en considération. Le médecin traitant doit informer le parent ou le tuteur des directives qui s'appliquent aux enfants atteints du VIH dans l'enseignement préscolaire et à l'école. L'information du personnel de l'école maternelle ou de l'école sur le fait qu'un enfant est atteint du VIH nécessite le consentement du parent / tuteur. Le parent / tuteur et l'enfant

Smittskydd Skåne

obtiendront par le médecin traitant des informations adaptées à l'âge de l'enfant sur la prévention de la contagiosité.

Préservatifs pendant les rapports sexuels oraux, vaginaux ou anaux

Les préservatifs sont une bonne protection contre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles et doivent toujours être utilisés dans toute la durée des rapports et contacts intimes. Il est raisonnable de supposer que le préservatif vaginal fonctionne également, mais la méthode n'est pas scientifiquement évaluée.

Traitements médicamenteux préventifs

Si une personne de votre entourage peut avoir été contaminée lors d'un contact sexuel où le préservatif n'a pas protégé, ou par contact avec votre sang ou de toute autre façon, il est possible de donner un traitement médicamenteux préventif appelé traitement prophylactique post-exposition (TPE). Cela doit être débuté dès que possible. Contactez le plus rapidement possible votre médecin traitant, un hôpital spécialisé dans les infections ou les urgences d'un hôpital.

Recherche des personnes contagieuses

Puisque l'on peut avoir le VIH sans avoir aucun symptôme, il est très important de détecter les personnes qui sont contagieuses. Vous êtes dans l'obligation de collaborer à la recherche des personnes contagieuses. Cela permet de réduire le risque d'aggravation de la maladie et d'éviter que l'infection ne se propage à d'autres personnes. La recherche des personnes contagieuses implique que vous rapportiez à la personne chargée de la recherche des personnes contagieuses les personnes qui auraient pu vous contaminer - ou que vous avez peut-être été contaminées. Cela peut concerner des personnes avec lesquelles vous avez eu des rapports sexuels ou tout autre contact sexuel, avec des personnes avec lesquelles vous avez partagé du matériel d'injection et, dans certains cas, des membres de votre famille. L'objectif est de trouver toutes les personnes qui peuvent être contaminées. La confidentialité complète s'applique dans cette recherche. Votre identité ne sera pas divulguée lors des contacts. La détection doit être répétée si vous avez eu de nouveaux contacts qui risquent d'avoir été contaminés.

Conseils d'hygiène, que vous devez suivre afin de ne pas contaminer une autre personne

- Soyez attentif à mettre un bandage même sur de petites plaies.
- Si quelqu'un vous aide à panser une blessure, cette personne doit utiliser des gants en plastique.
- Emballez soigneusement les matériaux souillés de sang avant de les jeter.
- Les vêtements avec des taches de sang doivent être lavés en machine.
- Les taches de sang, par exemple sur le sol, doivent être essuyées avec des matériaux à usage unique qui seront ensuite jetés. Lavez ensuite à fond avec de l'eau et un détergent.
- Si quelqu'un reçoit de votre sang sur une plaie de la peau, dans les yeux, le nez ou la bouche, lavez immédiatement l'endroit touché avec de l'eau. Informez la personne que votre sang est contaminé et qu'il ou elle doit immédiatement contacter un hôpital spécialisé dans les maladies infectieuses ou les urgences de l'hôpital le plus proche.

Règles de conduite qui vous sont données par votre médecin traitant pour éviter de contaminer quelqu'un d'autre

- Vous devez vous présenter aux consultations de contrôle et aux examens que votre médecin juge nécessaires.
- Vous devez informer votre partenaire sexuel que vous êtes infecté par le VIH avant toute forme de contact sexuel qui implique un risque important (voir ci-dessous) de transmission du VIH («obligation d'information»). Le risque de transmission du VIH existe pour les relations sexuelles orales, vaginales et anales.

Smittskydd Skåne

- Dans les rapports où le pénis entre dans le vagin, le rectum ou la bouche, le préservatif doit être utilisé pendant tout le rapport sexuel.
- Si vous vous injectez de la drogue, vous devez avoir vos propres aiguilles et seringues et ne pas permettre aux autres de les utiliser. Vous ne devez pas utiliser une cuillère de mélange ou d'autres accessoires en commun avec d'autres personnes. Vos outils d'injection doivent être rangés de manière qu'ils ne risquent pas de contaminer d'autres personnes.
- Vous ne devez pas donner de sang, de sperme, d'ovules, d'organes ou de tissus aux fins de transplantation.
- Vous devez indiquer que votre sang est contaminé, lorsque vous devez recevoir des soins dentaires ou médicaux.
- Si vous voulez vous faire faire un tatouage, percer une oreille ou subir d'autres traitements pour lesquels des outils tranchants et qui peuvent causer des saignements sont utilisés, piercing par exemple, vous devez indiquer que votre sang est contaminé avant que l'intervention ne débute.
- Ne partagez pas vos objets de toilette tels que lames de rasoir, brosses à dents avec d'autres personnes.
- Vous pouvez être touché par des restrictions en ce qui concerne votre travail ou votre participation à une autre activité, s'il y a un risque qu'une contamination puisse se produire.

Le VIH est ce que l'on appelle une maladie dangereuse pour la société d'après la loi sur les maladies transmissibles. Vous êtes donc tenu de protéger les autres personnes contre le risque de contagion, en suivant les instructions que vous donne votre médecin.

Dans les règles de conduite indiquées ci-dessus concernant l'obligation d'information, il a été utilisé le terme de «risque considérable», que l'on trouve également dans la loi sur les maladies transmissibles. Par cela, il faut entendre un risque réel de contagiosité qui n'est pas du tout négligeable. Si vous avez été bien stabilisé par un traitement et qu'il n'y a pas d'autres circonstances qui augmentent le risque de contagiosité, votre médecin traitant peut estimer que le risque de transmission est si faible qu'il n'est plus considérable. La règle de conduite concernant l'obligation d'information peut alors être réexaminée par votre médecin traitant. Vous pouvez également demander que le médecin spécialiste de la prévention des maladies infectieuses de votre département (län) réexamine les règles de conduite qui vous ont été imposées. Avant que ce réexamen ne soit terminé, vous devez suivre les règles qui vous ont été données.

Quelles que soient les règles de conduite qui vous ont été données, vous devez toujours informer la personne concernée s'il est survenu ou s'il risque de survenir une situation dans laquelle le risque de transmission est considérable. Parlez de ces circonstances avec votre médecin.